

Tout ne fait pas farine au Moulin de Gentinnes

« Déjà signalé en 1238, le moulin de Gentinnes est sans doute l'un des plus anciens moulins à eau de Belgique. Intégré dans une exploitation agricole, il est situé le long de la *Houssière*, un des deux principaux cours d'eau de la commune de Chastre. Il est un des trois moulins à eau encore visibles dans la commune. C'est le seul à encore fonctionner par la seule force de l'eau. »¹

Le Moulin appartient à la famille Dussart depuis 1919. Il a fonctionné jusqu'en 1995, époque à laquelle un problème d'envergure a mis fin à l'activité meunière : la roue était prise dans les glaces d'un hiver trop rude.

Près de trois années d'arrêt ont eu pour effet de délabrer plus encore la roue pétrifiée. Des travaux s'imposaient, pour le remplacement de ses trente-six augets, qui, avec l'eau qui s'y engouffre, constituent rien moins que le « moteur » de la roue.

La famille Dussart ne voulait pas voir son moulin tomber en ruine.

Les travaux ont pris beaucoup de temps et d'énergie. Et de l'argent aussi bien sûr, mais sensiblement moins que ce que demandait un entrepreneur indépendant. La restauration a donc été entièrement faite en famille.

Dans un premier temps, les Dussart ont tenté de s'accrocher à une initiative de la Fondation Roi Baudouin qui, en 1994-1995, souhaitait remettre en état le patrimoine hydraulique du pays. Mais le Moulin de Gentinnes n'a pas été retenu. D'autres moulins ont reçu alors une aide substantielle et aujourd'hui ils ne tournent déjà plus ou n'ont même jamais été relancés. Le Moulin de Gentinnes, lui, a le cœur qui bat chaque jour. Belle revanche pour la famille Dussart que cette renaissance au prix de l'effort humain...



En 1998, les Journées du Patrimoine ont sorti de l'ombre ce joyau de la meunerie. Depuis, quelques enseignants emmènent chaque année leurs classes à la découverte de cette activité ancestrale liée au grain. Dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'accessibilité du moulin a été évaluée dès 2002 par l'Indice Passe-Partout.

Il y a quelques semaines, nous avons rencontré Daniel Dussart.

■ *Comment avez-vous été approché au départ pour l'analyse de l'accessibilité du moulin ? Qu'avez-vous immédiatement pensé ?*

Un jour de 2002 un membre du syndicat d'initiative m'a appelé pour dire qu'il me rendrait une visite le lendemain et qu'il serait accompagné d'une équipe venant réaliser l'Indice Passe-Partout² du moulin. C'était à l'initiative des Journées du Patrimoine mais je ne sais trop sur quel critère mon moulin a été choisi. L'équipe est venue chez moi et un peu après j'ai reçu un dossier d'analyse que j'ai mis en ligne sur mon site. L'Indice Passe-Partout a été publié dans le catalogue des Journées du Patrimoine en 2002.

¹ extrait du site Internet <http://users.belgacom.net/moulin.dussart>

² <http://www.ipp-online.org>

■ *Et pour être inscrit aux Journées du Patrimoine, quelle a été la démarche ?*

La commune de Chastre a contacté quelques propriétaires pour « faire quelque chose » dans le cadre des Journées du Patrimoine en 1998. La restauration du moulin était juste terminée ; j'ai pris l'initiative de répondre à l'invitation.

■ *Quel est l'impact de ces Journées ?*

La vente réalisée ces deux jours (produits du moulin et produits complémentaires : pain et confiture) a permis de financer les travaux de rénovation du moulin. C'est une bonne initiative, qui valorise ce qu'on a fait et ce qu'on réalise encore aujourd'hui.

« Les commentaires que j'ai apportés sur mon site web sont une réaction à quelque chose qu'on a apposé à ma façade. »

■ *Le GAMAH a apprécié votre initiative de mentionner l'IPP du moulin à eau sur le site Internet que vous lui avez dédié, alors que cet IPP n'est pas excellent. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à faire cela ?*

L'idée était de globaliser l'information d'accès au moulin, c'est « une info parmi d'autres ». Cela étant, j'avais déjà eu par le passé des demandes quant à l'accessibilité des lieux.

■ *Rencontrer un Indice Passe-Partout favorable pour ce type de bâtiment est loin d'être évident, de par la nature même de l'édifice. Certaines choses peuvent néanmoins être tentées pour améliorer l'accessibilité... Vous avez des projets de ce type ?*

L'aspect touristique vient après l'aspect productif. Lorsqu'une demande de visite m'est adressée, je ne la refuse jamais. Je n'ai pas l'occasion pour autant de faire moi-même la démarche vers des visiteurs potentiels ou de consacrer beaucoup de temps à la préparation des ces visites. Ce n'est pas le but.

Cela étant, les panneaux explicatifs préparés pour les Journées du Patrimoine présentent beaucoup de texte écrit et des photos. On pourrait améliorer, afin de faciliter la compréhension des personnes mentalement désorientées et des personnes sourdes qui, elles aussi, ont un accès moins facile à l'information. Et il n'existe pas de maquette ou de perception tactile autre que celle du mécanisme en lui-même... lorsqu'il ne tourne pas.

Le premier métier du moulin de Gentinnes était orienté sur la boulangerie. La production de farine panifiable a été arrêtée à la fin des années 60. Actuellement la roue concasse les céréales qui garniront les gamelles du bétail élevé dans la ferme-moulin. Des amoureux de bon pain viennent aussi y glaner quelques kilos de farine mais ce n'est pas l'activité qui fait vivre la famille. Sans les animaux, la roue s'arrêterait définitivement sans doute.

■ *Vous m'avez dit que des visites pour enfants en chaise roulante ou présentant un handicap sensoriel se sont déjà passées au moulin...*

Je reçois plusieurs fois par an des classes du Petit Foriest, centre d'éducation à l'environnement de la commune de Woluwe-Saint-Lambert. Un groupe d'enfants dont 7 à 8 se déplaçaient en chaise roulante, est venu visiter le moulin.

La visite est payante — *mais le tarif très modique pour un parcours guidé par le maître des lieux, M. Dussart en personne, NDLR* — , soit €1,25.

« Ça faisait un peu Walibi pour entrer dans le moulin ! »

■ *Quelles sont les difficultés rencontrées par les visiteurs ?*

Une porte de bois peint, située en haut d'un escalier centenaire, rend l'entrée inaccessible sans aide. L'accès latéral du moulin, localisé dans une cour de pavés aussi anciens qu'inégaux, n'est pas idéal non plus. Pour accueillir les chaisards, j'ai bricolé un plan incliné, que j'installe par-delà l'escalier, lequel arrive en bord de route. Le plan incliné ainsi posé trouve donc un point d'appui... au milieu de la route. Le passage automobile n'est pas celui d'une route nationale mais il est un fait que le plan incliné n'aura jamais qu'un caractère temporaire. Et la pente reste extrêmement forte, nécessitant pour le chaisard de se faire accompagner.



■ *Avez-vous des souvenirs particuliers de ces visites d'enfants ?*

Je me souviens d'un élève sourd qui *sentait* tourner le moulin quand ses camarades l'entendaient... seulement.

MOULIN DE GENTINNES
RUE DU MOULIN, 183
1450 CHASTRE (BELGIQUE)
071.87.72.86
mouлиндussart@belgacom.net
IPP : 010211

■ *Etes-vous parfois contacté par des personnes à mobilité réduite ou des associations pour une visite accessible à telle ou telle catégorie de personnes ?*

Les Journées du Patrimoine accueillent des personnes handicapées, parmi d'autres personnes. Jusqu'à présent, cet événement n'a pas débouché sur une demande particulière de visite hors Journées du Patrimoine.

■ *Des travaux sont-ils prévus prochainement au Moulin de Gentinnes ?*

On a inscrit à l'agenda la réfection du sol du bas-moulin et l'aménagement de l'escalier en pierre qui descend à la roue. Cela répondrait aux critères de sécurité, pour les malvoyants et pour toute personne éprouvant des difficultés à se maintenir debout.

On pourrait peut-être aussi faire une passerelle qui soit un peu mieux que celle que j'ai faite moi.

